

Personnes traitées par anxiolytiques (hors pathologies) en 2019

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition du traitement : Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances d'anxiolytiques au cours de l'année n (à différentes dates) c'est-à-dire d'un médicament dont le code ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) est dans la liste suivante : N05BA01, N05BA04, N05BA05, N05BA06, N05BA08, N05BA09, N05BA11, N05BA12, N05BA16, N05BA18, N05BA21, N05BA23, N05BB01, N05BB02, N05BC01, N05BE01, N05BX03, et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 3 077 700 personnes traitées par anxiolytiques (hors pathologies), dont 66% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 64 ans et 66 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 31%, dont 72% sont des femmes. Le taux brut tous régimes confondus est de 46,44‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 45,65‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUC), 33,24‰ sont traitées par anxiolytiques (hors pathologies), contre 24,18‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 42,36‰ contre 24‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes traitées par anxiolytiques (hors pathologies) par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	4 100	65 000	264 000	209 600	227 600	268 500	1 038 900
Taux brut	0,69‰	8,72‰	32,31‰	52,44‰	66,15‰	102,76‰	32,83‰
Femmes							
Effectif	3 000	109 100	446 500	358 200	426 300	695 700	2 038 800
Taux brut	0,53‰	13,59‰	51,03‰	83,04‰	110,5‰	174,94‰	58,89‰
Total							
Effectif	7 100	174 100	710 500	567 800	653 900	964 300	3 077 700
Taux brut	0,61‰	11,25‰	41,99‰	68,32‰	89,59‰	146,32‰	46,44‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes traitées par anxiolytiques (hors pathologies) par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	114 900	30,34‰	29,66‰	220 100	53,68‰	53,44‰	335 000	42,48‰	41,87‰
Bourgogne-Franche-Comté	52 000	39,58‰	35,88‰	103 200	72,66‰	66,92‰	155 200	56,77‰	51,78‰
Bretagne	59 700	37,45‰	34,87‰	115 800	66,98‰	62,18‰	175 500	52,81‰	48,97‰
Centre-Val de Loire	43 000	35,60‰	32,59‰	85 600	64,74‰	60,69‰	128 600	50,83‰	47,01‰
Corse	5 400	36,94‰	31,64‰	10 600	67,11‰	60,05‰	16 000	52,65‰	46,17‰
Grand Est	87 100	34,65‰	33,10‰	175 400	64,24‰	62,01‰	262 500	50,06‰	48,00‰
Guadeloupe	2 600	15,20‰	14,23‰	5 600	26,20‰	25,78‰	8 200	21,29‰	20,46‰
Guyane	800	8,82‰	13,08‰	1 600	15,36‰	25,13‰	2 400	12,40‰	19,35‰
Hauts-de-France	119 300	42,24‰	43,90‰	232 100	75,58‰	78,72‰	351 500	59,61‰	62,04‰
Ile-de-France	132 900	23,12‰	25,46‰	259 000	41,05‰	47,21‰	391 800	32,50‰	36,68‰
Martinique	2 100	13,07‰	11,53‰	4 600	22,88‰	21,57‰	6 600	18,54‰	17,01‰
Mayotte	300	5,37‰	8,43‰	400	6,11‰	11,79‰	700	5,77‰	9,95‰
Normandie	61 000	39,14‰	37,32‰	121 300	71,03‰	68,14‰	182 200	55,82‰	53,29‰
Nouvelle Aquitaine	111 600	39,23‰	34,60‰	221 900	71,05‰	63,70‰	333 500	55,88‰	49,57‰
Occitanie	93 200	32,87‰	29,93‰	181 600	58,78‰	54,77‰	274 700	46,38‰	42,66‰
Pays de la Loire	59 000	32,44‰	31,33‰	117 000	59,56‰	58,10‰	176 000	46,53‰	45,08‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	84 200	34,13‰	31,33‰	165 100	60,49‰	56,32‰	249 400	47,97‰	44,23‰
Réunion	6 900	15,57‰	19,65‰	12 700	25,81‰	34,00‰	19 500	20,95‰	27,15‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des personnes traitées par anxiolytiques (hors pathologies) par classe d'âge en 2019**

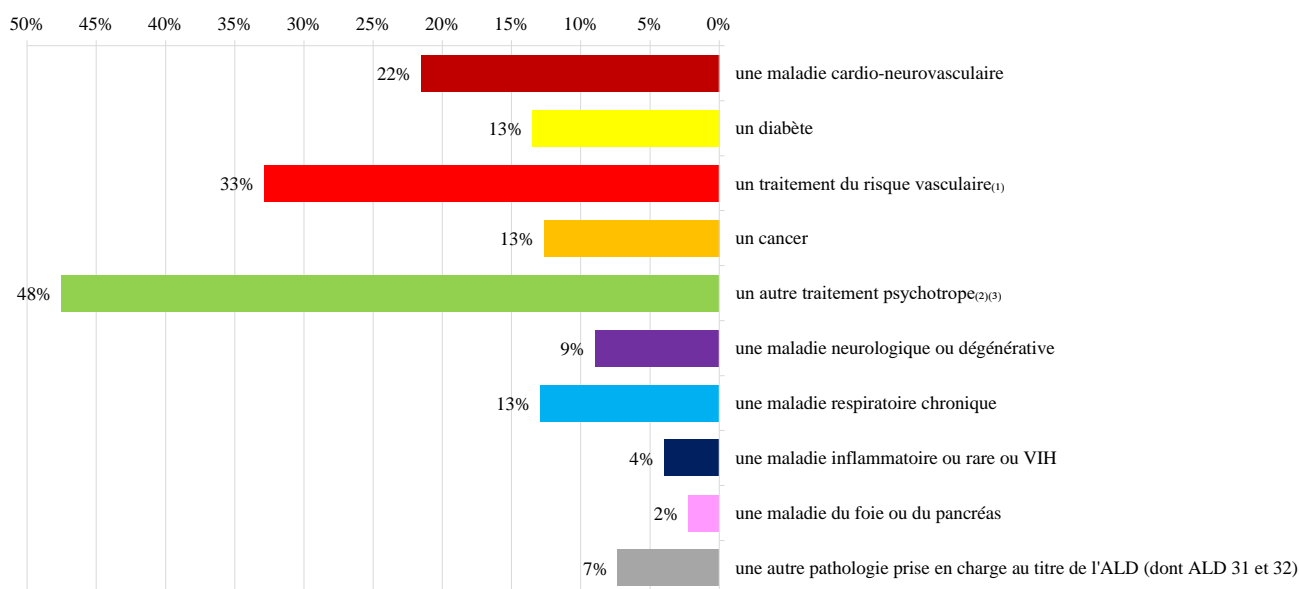
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	300	2 500	4 500	8 300	40 700	56 400
Effectif total	6 200	153 200	605 200	475 300	529 600	711 700	2 481 200
Taux brut	0,55%	0,17%	0,42%	0,94%	1,57%	5,72%	2,27%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes traitées par anxiolytiques (hors pathologies) décédées en 2019 sont respectivement de 81 ans et de 85 ans.

4. Poly-pathologie et traitements

**Graphique 1. Parmi les personnes traitées par anxiolytiques (hors pathologies),
pourcentage de personnes avec au moins...**



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

⁽³⁾ Parmi ces personnes, 38,4% ont des Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) ; 4,9% ont des Traitements neuroleptiques (hors pathologies) ; 15% ont des Traitements hypnotiques (hors pathologies)

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 2 532 millions d'euros (1,5%) sont attribués à la prise en charge pour traitements anxiolytiques (hors pathologies) :

- 1 366 millions d'euros pour les soins de ville (54%)
- 175 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (7%)
- 992 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (39%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 820 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2019

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes traitées par anxiolytiques (hors pathologies) est de -1,88%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est de -0,49 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, elle est de -0,44 point.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables aux traitements anxiolytiques (hors pathologies) est de 1,54%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de 3,49%.